

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

(Institutions et vie politique – délégation de fonction – délégation de signature)

Délégation aux Vice-Présidents et au Personnel Communautaire

Le Président de la Communauté de communes du Pays sabolien,

Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté de communes du 15 juillet 2020,

Considérant que pour la bonne marche des services communautaires, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les vice-présidents, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

ARRÊTE :**TITRE 1 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRÉSIDENTS ET AUX
CONSEILLERS DELEGUES**

ARTICLE 1-1 : L'arrêté communautaire « DGS-004-2022 » en date du 19 avril 2022 est abrogé.

ARTICLE 1-2 :

- Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, est chargé de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la politique de la Ville et de l'accueil des gens du voyage :
 - Aménagement du territoire (opérations d'aménagement, SCOT, PLUI, règlement de publicité),
 - Habitat, logement et cadre de vie (PLH, relations avec les bailleurs sociaux),
 - Politique de la Ville (Contrat de ville),
 - Accueil des gens du voyage.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique.

- Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, est chargée de l'administration générale, des fonctions supports et moyens transversaux :
 - Administration générale (évaluation des politiques publiques, accompagnement au changement des organisations, amélioration de la performance et de l'efficacité des actions communautaires, archivage, entretien ménager des bâtiments, assurances, sinistres et contentieux, aide au remplacement de secrétariat),
 - Ressources humaines,
 - Commande publique (achats et procédures de marchés publics),
 - Systèmes d'information et de communication (Règlement Général de Protection des Données),
 - Guichet Unique, points d'information et espaces multimédia,
 - Service commun des CNI/Passeports,
 - Service commun du garage et gestion du parc de véhicules,
 - Service commun du droit des sols,
 - Service commun de production de repas,
 - Fourrière communautaire pour animaux,
 - Service communication.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour représenter le Président de la Commission d'appel d'offres.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président.

- Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président, est chargé de l'environnement :
 - Gestion des déchets,
 - Eau,
 - Assainissement,
 - Actions en matière du développement d'une économie durable et circulaire,
 - Energies renouvelables ou faiblement carbonées,
 - Protection et mise en valeur de l'environnement.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour représenter le Président de la Commission de délégation de service public.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, et de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente.

- Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président, est chargé du tourisme et de la valorisation des patrimoines locaux :
 - Politique de promotion touristique : Office du tourisme de destination,
 - Chemins de randonnées,
 - Protection et valorisation des patrimoines locaux : développer l'offre touristique autour du patrimoine,
 - Valorisation du tourisme à vélo (boucles vélo),
 - Valorisation du tourisme fluvial.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-président et de Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président.

- Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président, est chargé des solidarités, de la prévention, de la santé et de l'autonomie :
 - Action sociale d'intérêt communautaire (C.I.A.S., Hôtel social),
 - Insertion par l'économie,
 - C.I.S.P.D,
 - Personnes âgées et personnes handicapées,
 - Santé (Contrat local de santé).

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président, délégation de fonction est donnée à Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, de Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président et de Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président.

- Monsieur Claude DAVY, sixième vice-président, est chargé des sports :
 - Centre aquatique,
 - Interventions en Milieu Scolaire sports,

- Sites naturels remarquables dédiés à la pratique d'activités sportives (site de la « Jeune Panne », Bras de la Marbrerie...),
- Soutien à l'organisation de manifestations sportives contribuant à la promotion du territoire.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, de Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président, de Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président et de Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président.

- Monsieur Michel GENDRY, septième vice-président, est chargé des infrastructures :
 - Espaces publics communautaires,
 - Voirie,
 - Éclairage public,
 - S.D.T.A.N. et aménagement numérique,
 - Accessibilité des espaces publics communautaires.

Délégation de fonction lui est donnée dans ce domaine.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, de Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président, de Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président, de Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président et de Monsieur Claude DAVY, sixième vice-président.

- Monsieur Pascal LELIEVRE, huitième vice-président, est chargé de l'agriculture, du commerce et du développement économique :
 - Accompagnement et soutien de l'activité agricole,
 - Comice agricole du canton de Sablé,
 - Actions d'intérêt communautaire en matière de commerce,
 - Développement économique.

Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines.

Délégation de fonction lui est donnée pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ainsi qu'à la Commission Départementale Cinématographique en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, de Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président, de Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président, de Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président, de Monsieur Claude DAVY, sixième vice-président, et de Monsieur Michel GENDRY, septième vice-président.

ARTICLE 1-3 :

- Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, conseiller délégué aux mobilités :
 - Mobilités.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Monsieur Dominique LEROY, conseiller délégué aux finances :
 - Finances,
 - Service d'Incendie et de Secours.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Monsieur Antoine d'AMECOURT, conseiller délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et au Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) :
 - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),
 - Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET).

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Monsieur Jean-Louis LEMARIE, conseiller délégué à la culture :
 - Lecture publique,
 - Enseignements artistiques (musique, danse, arts dramatiques, arts visuels),
 - Culture scientifique et technique,
 - Soutien à l'organisation de manifestations culturelles contribuant à la promotion du territoire.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Madame TETU-EDIN, conseillère déléguée à l'éducation et aux loisirs :
 - Mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT),
 - Accès à l'enseignement des enfants handicapés dans le premier degré,
 - Promotion de la santé en faveur des élèves des écoles,
 - Accueils de loisirs sans hébergement communautaires.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Madame Nicole FOUCAULT, conseillère déléguée à la petite enfance et à la parentalité :
 - Petite enfance (RAMPI, structures d'accueil),
 - Parentalité.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

- Monsieur Joël ETIEMBRE, conseiller délégué aux maîtrises d'ouvrages :
 - Bâtiments communautaires (entretien, réparations),
 - Construction de bâtiments communautaires.

- Madame Mélanie COSNIER, conseillère déléguée à la transition écologique :
 - Transition écologique.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

TITRE II – DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX VICE-PRÉSIDENTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

ARTICLE 2.1:

- Délégation de signature est donnée à, Monsieur Nicolas LEUDIERE, premier vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la politique de la ville et de l'accueil des gens du voyage ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente, pour :

- tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à l'administration générale, aux fonctions supports et moyens transversaux ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les contrats d'assurance et leurs avenants ;
 - les courriers, documents contrats et arrêtés relatifs au personnel communautaire, et toutes pièces produites à l'appui des traitements, tous certificats ou attestations relatifs au personnel communautaire ;
 - tous courriers, documents et arrêtés relatifs à l'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme) et aux affaires foncières ;
 - les courriers, documents et contrats relatifs aux affaires immobilières, juridiques ou domaniales, et notamment les actes notariés et les documents dressés par géomètre (plans de bornage, documents d'arpentage, ...) ;
 - les documents et actes relatifs aux marchés publics ;
 - les documents et actes relatifs aux contentieux ;
 - les dossiers et procédures de concours ;
 - les dossiers de Commission d'appel d'offres ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés communautaires ;
 - tous courriers, actes, arrêtés et documents en l'absence ou en cas d'empêchement du président ;
 - subdélégation lui est donnée en application des articles L 5211-10 et L 2122-23 du C.G.C.T. pour signer les décisions prises en application des délibérations portant délégation du Conseil communautaire au Président.
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à l'environnement (Gestion des déchets, Eau, Assainissement, Actions en matière du développement d'une économie durable et circulaire, Energies renouvelables ou faiblement carbonées, Protection et mise en valeur de l'environnement) ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine CRNKOVIC, deuxième vice-présidente :

- les documents et actes relatifs aux marchés publics ;
 - les dossiers de Commission d'appel d'offres ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François ZALESNY, quatrième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs au tourisme et à la valorisation des patrimoines locaux ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances, ... ;

- le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations.
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DAVID, cinquième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la solidarité, à la prévention et à l'autonomie ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donné à Monsieur Pierre PATERNE, troisième vice-président.

- Délégation de signature est donnée à Monsieur Claude DAVY, sixième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs aux sports ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GENDRY, septième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs aux infrastructures (Espaces publics communautaires, Voirie, Eclairage public, S.D.T.A.N. et aménagement numérique, Accessibilité des espaces publics communautaires) ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal LELIEVRE, huitième vice-président, pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à l'agriculture et au commerce ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances, ... ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;

ARTICLE 2.2 :

- Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE, conseiller délégué pour :

- tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la mobilité ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique LEROY, conseiller délégué pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs au budget, aux affaires financières et au Service d'Incendie et de Secours ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les demandes de versement de fonds auprès des établissements financiers concernant les contrats d'emprunt et d'ouverture de crédit ;
 - les contrats de garantie d'emprunt ;
 - les demandes de subventions auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Union Européenne et de tout autre organisme public ou privé ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine d'AMECOURT, conseiller délégué pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et au Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis LEMARIE, conseiller délégué pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la culture (Lecture publique, Enseignements artistiques, culture scientifique et technique, Soutien à l'organisation de manifestations culturelles contribuant à la promotion du territoire) ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;
- Délégation de signature est donnée à Madame TETU-EDIN, conseillère déléguée pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à l'éducation et aux loisirs (Mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT), Accès à l'enseignement des

- enfants handicapés dans le premier degré, Promotion de la santé en faveur des élèves des écoles, Accueils de loisirs sans hébergement communautaires) ;
- toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations.
- Délégation de signature est donnée à Madame Nicole FOUCAULT, conseillère déléguée pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la petite enfance et à la parentalité ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations.
 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Joël ETIEMBRE, conseiller délégué pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs aux maîtrises d'ouvrages (bâtiments communautaires et constructions) ;
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations.
 - Délégation de signature est donnée à Madame Mélanie COSNIER, conseillère déléguée pour :
 - tous courriers, documents, contrats et arrêtés relatifs à la transition écologique
 - toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
 - les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
 - le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
 - la délivrance des expéditions du registre des délibérations ;

TITRE III – DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

ARTICLE 3.1 : Délégation de signature est donnée à Madame Mélanie DUCHEMIN, Directrice Générale des Services, pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés communautaires ;

- les correspondances, documents et arrêtés relatifs à la gestion du personnel communautaire, et toutes pièces produites à l'appui des traitements, tous certificats ou attestations relatifs au personnel communautaire ;
- toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
- le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
- les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
- les arrêtés communautaires.

ARTICLE 3.2 : Délégation de signature est donnée à **Madame Hélène CHALBOS**, Directrice Générale des Services Techniques, en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Mélanie DUCHEMIN**, Directrice Générale des Services, pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et du registre des arrêtés communautaires ;
- les correspondances, documents et arrêtés relatifs à la gestion du personnel communautaire, et toutes pièces produites à l'appui des traitements, tous certificats ou attestations relatifs au personnel communautaire ;
- toutes pièces comptables et financières, et notamment celles relatives à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, celles relatives à la liquidation et au recouvrement des recettes, la signature d'attestations, de certificats administratifs ou de prises en charge financière, la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement, tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes ;
- le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes ;
- les actes de gestion courante, tels que correspondances ;
- les arrêtés communautaires.

ARTICLE 3.3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas CHYRA, Directeur adjoint des services techniques, pour les arrêtés de permissions de voirie, en l'absence de Madame Hélène CHALBOS, Directrice Générale des Services Techniques.

ARTICLE 3.4 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure DAGUET, Directrice des Ressources Humaines, pour les actes de gestion courante tels que correspondances, relatifs à la gestion du personnel communautaire.

ARTICLE 3.5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme LANDEMAINE, Chef de service parcs, jardins et espaces publics, pour la signature du contrat « carburant pro ».

ARTICLE 3.6 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Roland BOUCHON, Directeur de l'Action Culturelle, pour les actes de gestion courante tels que les conventions de prêt ou emprunt de matériel ou d'instruments, relatifs au fonctionnement des services du Pôle Culturel.

ARTICLE 3.7 : Délégation de signature est donnée, pour le dépôt de plaintes au nom de la Communauté de communes, à :

- Madame July CHEVÉ, Directrice de la Vie Associative, Citoyenne et des Moyens transversaux
- Monsieur Jean-Philippe BUCHOT, Chef de service des sports
- Monsieur Patrick QUANTIN, Directeur de la Gestion
- Madame Manon DARDE, Chargé de mission habitat, contrat de ville
- Monsieur Nicolas CHYRA, Directeur adjoint des services techniques
- Monsieur Marc PELTIER, Chef d'équipe au service environnement
- Monsieur Nicolas PROD'HOMME, Responsable d'exploitation au service environnement
- Monsieur Didier SIGONNEAU, Chef de service voirie
- Monsieur Roland BOUCHON, Directeur de l'Action Culturelle
- Madame Marie BEAUPIED CHAPELIERE, Responsable du service animation - jeunesse
- Monsieur Patrick GUERIN, Chef de service bâtiment

- Monsieur Hubert PICAULT, Chef d'équipe au service voirie
- Monsieur Laurent TAILPIED, Chef d'équipe au service voirie
- Madame Anne-Hélène GRENAPIN, Chef de service environnement

TITRE IV – DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 4.1 : Les présentes délégations prendront effet à compter de ce jour. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien.

ARTICLE 4.2 : Toutes dispositions antérieures relatives aux délégations énoncées dans le présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4.3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays sabolien est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Procureure de la République, à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de La Flèche et à Monsieur le Trésorier Municipal. Il sera notifié au recueil des actes administratifs et notifié aux intéressés.

Sablé-sur-Sarthe, le 4 juillet 2022.

Le Président,
Daniel CHEVALIER

